

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CA GAILLAC GRAULHET

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : **2000661240096**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE GAILLAC CADALEN

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : TOURISME

ANNEE 2020

Code INSEE 81294	CA GAILLAC GRAULHET TOURISME	BP 2020
----------------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	74 891
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	1 813
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	14,95	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	16,25	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	6,78	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63,56%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,03%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	41,75%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - TOURISME	BP 2020
--	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 390 013,04	1 216 790,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 173 223,04
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		1 390 013,04	1 390 013,04

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	354 090,00	289 989,06
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	153 957,54	46 016,16
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 172 042,32
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		508 047,54	508 047,54
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		1 898 060,58	1 898 060,58

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	304 460,00	0,00	395 789,69	395 789,69	395 789,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	588 511,00	0,00	711 800,00	711 800,00	711 800,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	110,00	110,00	110,00
Total des dépenses de gestion courante		908 071,00	0,00	1 119 699,69	1 119 699,69	1 119 699,69
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	149,50	149,50	149,50
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		908 071,00	0,00	1 119 849,19	1 119 849,19	1 119 849,19
023	Virement à la section d'investissement (5)			90 163,85	90 163,85	90 163,85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	175 909,98		180 000,00	180 000,00	180 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		175 909,98		270 163,85	270 163,85	270 163,85
TOTAL		1 083 980,98	0,00	1 390 013,04	1 390 013,04	1 390 013,04

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 390 013,04

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	10 161,25	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes	100 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
74	Dotations, subventions et participations	826 424,59	0,00	1 075 790,00	1 075 790,00	1 075 790,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion courante		951 585,84	0,00	1 216 790,00	1 216 790,00	1 216 790,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		951 585,84	0,00	1 216 790,00	1 216 790,00	1 216 790,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		951 585,84	0,00	1 216 790,00	1 216 790,00	1 216 790,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 173 223,04

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 390 013,04

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

270 163,85

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	350 496,31	153 957,54	354 090,00	354 090,00	508 047,54
	Total des dépenses d'équipement	350 496,31	153 957,54	354 090,00	354 090,00	508 047,54
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	17 106,07		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	17 106,07	0,00	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	367 602,38	153 957,54	354 090,00	354 090,00	508 047,54
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	367 602,38	153 957,54	354 090,00	354 090,00	508 047,54

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

508 047,54

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	56 703,36	35 447,91	19 825,21	19 825,21	55 273,12
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	56 703,36	35 447,91	19 825,21	19 825,21	55 273,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	66 224,51	10 568,25	0,00	0,00	10 568,25
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participat		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	66 224,51	10 568,25	0,00	0,00	10 568,25
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	122 927,87	46 016,16	19 825,21	19 825,21	65 841,37
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			90 163,85	90 163,85	90 163,85
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	175 909,98		180 000,00	180 000,00	180 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	175 909,98		270 163,85	270 163,85	270 163,85
	TOTAL	298 837,85	46 016,16	289 989,06	289 989,06	336 005,22

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

172 042,32

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

508 047,54

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

270 163,85

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	395 789,69		395 789,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	711 800,00		711 800,00
014	Atténuations de produits	12 000,00		12 000,00
65	Autres charges de gestion courante	110,00		110,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	149,50	0,00	149,50
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	180 000,00	180 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		90 163,85	90 163,85
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 119 849,19	270 163,85	1 390 013,04

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 390 013,04

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	508 047,54		508 047,54
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	508 047,54	0,00	508 047,54

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

508 047,54

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 000,00		15 000,00
73	Impôts et taxes	120 000,00		120 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 075 790,00		1 075 790,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	1 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		1 216 790,00	0,00	1 216 790,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	173 223,04
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 390 013,04
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 568,25	0,00	10 568,25
13	Subventions d'investissement	55 273,12	0,00	55 273,12
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		180 000,00	180 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		90 163,85	90 163,85
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		65 841,37	270 163,85	336 005,22

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	172 042,32
--	-------------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	508 047,54
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	304 460,00	395 789,69	395 789,69
60622	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60623	Alimentation	6 000,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 000,00	4 500,00	4 500,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	200,00	200,00
60632	Fournitures de petit équipement	400,00	400,00	400,00
60636	Vêtements de travail		90,00	90,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6078	Autres marchandises		800,00	800,00
6135	Locations mobilières	7 244,00	6 000,00	6 000,00
61521	Terrains		35 335,00	35 335,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	400,00	500,00	500,00
61551	Matériel roulant	3 350,00	1 000,00	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	18 030,00	18 030,00
6161	Assurance multirisques	400,00	591,12	591,12
6182	Documentation générale et technique	250,00	299,00	299,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	10 100,00	46 627,00	46 627,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 350,00	1 570,00	1 570,00
6226	Honoraires	400,00	200,00	200,00
6228	Divers	81 000,00	78 133,57	78 133,57
6231	Annonces et insertions	17 250,00	37 500,00	37 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	50,00	50,00	50,00
6233	Foires et expositions	8 400,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	48 706,00	58 000,00	58 000,00
6237	Publications		4 894,00	4 894,00
6238	Divers	8 000,00	2 400,00	2 400,00
6251	Voyages et déplacements	18 000,00	6 000,00	6 000,00
6256	Missions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	6 000,00	8 840,00	8 840,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	6 600,00	6 600,00
6262	Frais de télécommunications	16 000,00	13 000,00	13 000,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations...)	7 500,00	27 780,00	27 780,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6288	Autres services extérieurs	13 710,00	6 000,00	6 000,00
63512	Taxes foncières	650,00	650,00	650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	588 511,00	711 800,00	711 800,00
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	16 091,35	16 000,00	16 000,00
6331	Versement de transport	2 110,21	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 058,58	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	1 141,94	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	71 169,88	695 800,00	695 800,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	1 203,59	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	14 769,06	0,00	0,00
64131	Rémunérations	314 259,45	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	3 547,21	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	99 315,06	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	27 507,28	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	15 705,57	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 156,38	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 387,07	0,00	0,00
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	1 920,41	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 167,96	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	12 000,00	12 000,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	15 000,00	12 000,00	12 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	110,00	110,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	100,00	100,00
65888	Autres		10,00	10,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		908 071,00	1 119 699,69	1 119 699,69
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		149,50	149,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		149,50	149,50
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		908 071,00	1 119 849,19	1 119 849,19
023	Virement à la section d'investissement		90 163,85	90 163,85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	175 909,98	180 000,00	180 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	175 909,98	180 000,00	180 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		175 909,98	270 163,85	270 163,85
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		175 909,98	270 163,85	270 163,85
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 083 980,98	1 390 013,04	1 390 013,04

+

RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 390 013,04
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	15 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 161,25	15 000,00	15 000,00
7078	Autres marchandises	10 161,25	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables		15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes	100 000,00	120 000,00	120 000,00
7362	Taxes de séjour	100 000,00	120 000,00	120 000,00
74	Dotations, subventions et participations	826 424,59	1 075 790,00	1 075 790,00
7473	Départements	55 800,00	40 800,00	40 800,00
74751	GFP de rattachement	763 424,59	1 034 990,00	1 034 990,00
7478	Autres organismes	7 200,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		1 000,00	1 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante		1 000,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		951 585,84	1 216 790,00	1 216 790,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		951 585,84	1 216 790,00	1 216 790,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		951 585,84	1 216 790,00	1 216 790,00

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	173 223,04
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 390 013,04
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 11 (5)		40 000,00	40 000,00
	Opération d'équipement n° 12 (5)		12 090,00	12 090,00
	Opération d'équipement n° 13 (5)	13 857,60	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 14 (5)	109 481,59	168 350,00	168 350,00
	Opération d'équipement n° 15 (5)	14 023,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 16 (5)		113 700,00	113 700,00
	Opération d'équipement n° 17 (5)	6 267,52	3 000,00	3 000,00
	Opération d'équipement n° 18 (5)	59 346,60	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 19 (5)	90 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 20 (5)	2 720,00	12 150,00	12 150,00
	Opération d'équipement n° 21 (5)	54 800,00	4 800,00	4 800,00
	Total des dépenses d'équipement	350 496,31	354 090,00	354 090,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	17 106,07	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	17 106,07	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	17 106,07	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	367 602,38	354 090,00	354 090,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	367 602,38	354 090,00	354 090,00

+

RESTES A REALISER 2019 (11)	153 957,54
------------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	508 047,54
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	56 703,36	19 825,21	19 825,21
1311	Etat et établissements nationaux	48 563,01	0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	8 140,35	19 825,21	19 825,21
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		56 703,36	19 825,21	19 825,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 224,51	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	66 224,51	0,00	0,00
Total des recettes financières		66 224,51	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		122 927,87	19 825,21	19 825,21
021	Virement de la section de fonctionnement		90 163,85	90 163,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	175 909,98	180 000,00	180 000,00
28031	Amortissements des frais d'études	15 619,08	13 438,15	13 438,15
28051	Concessions et droits similaires	28 088,40	25 412,40	25 412,40
28088	Autres immobilisations incorporelles		4 890,00	4 890,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		24,00	24,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	22 950,28	19 143,92	19 143,92
28182	Matériel de transport		9 837,00	9 837,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 557,43	24 418,93	24 418,93
28184	Mobilier	13 761,82	10 609,12	10 609,12
28188	Autres immobilisations corporelles	70 932,97	72 226,48	72 226,48
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		175 909,98	270 163,85	270 163,85
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		175 909,98	270 163,85	270 163,85
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		298 837,85	289 989,06	289 989,06

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	46 016,16
-----------------------------	-----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	172 042,32
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	508 047,54
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 090,00	354 090,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 090,00	354 090,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 090,00	354 090,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 957,54	153 957,54
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508 047,54	508 047,54
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	99 556,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 432,79	289 989,06
RAR N-1 et reports	172 042,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 016,16	218 058,48
Total cumulé recettes d'investissement	271 598,59	0,00	236 448,95	508 047,54								

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	99 556,27	1 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 288 886,77	1 390 013,04
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	99 556,27	1 570,00	0,00	1 288 886,77	1 390 013,04							
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	177 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 315,00	945 225,00	1 216 790,00
RAR N-1 et reports	173 223,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 223,04
Total cumulé recettes de fonctionnement	173 223,04	177 250,00	0,00	94 315,00	945 225,00	1 390 013,04						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508 047,54	508 047,54
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508 047,54	508 047,54
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508 047,54	508 047,54
	11 EQUIPEMENTS POINTS D'ACCUEIL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
	12 ETUDES SPECIFIQUES ET RANDONNEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 090,00	12 090,00
	14 INTERNET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 271,36	199 271,36
	16 DECOUVERTE ANIMEE DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 700,00	113 700,00
	17 EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
	18 HORS LES MURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 226,00	17 226,00
	19 SIGNALÉTIQUE AUTOROUTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 082,18	59 082,18
	20 TOURISME DE SAVOIR FAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 150,00	12 150,00
	21 OENOTOURISME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 528,00	51 528,00
RECETTES													
Total recettes d'investissement		271 598,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236 448,95	508 047,54
Recettes réelles		172 042,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 841,37	237 883,69
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	172 042,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 042,32
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	172 042,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 042,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 568,25	10 568,25
10222	F.C.T.V.A.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 568,25	10 568,25
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 273,12	55 273,12
	14 INTERNET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 273,12	55 273,12
Recettes d'ordre		99 556,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 607,58	270 163,85
021	Virement de la section de fonctionnement	90 163,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 163,85
021	Virement de la section de fonctionnement	90 163,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 163,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 392,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 607,58	180 000,00
28031	Amortissements des frais d'études	576,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 862,15	13 438,15
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 412,40	25 412,40
28088	Autres immobilisations incorporées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 890,00	4 890,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	24,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 143,92	19 143,92
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 837,00	9 837,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 756,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 661,97	24 418,93
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 609,12	10 609,12
28188	Autres immobilisations corporelles	5 059,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 167,02	72 226,48

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		99 556,27	1 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 288 886,77	1 390 013,04
Dépenses réelles		0,00	1 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118 279,19	1 119 849,19
011	Charges à caractère général	0,00	1 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394 219,69	395 789,69
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	400,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,00	90,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	800,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 335,00	35 335,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 030,00	18 030,00
6161	Assurance multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	591,12	591,12
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299,00	299,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 627,00	46 627,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	1 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 570,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 133,57	78 133,57
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	37 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	50,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00	58 000,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 894,00	4 894,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 840,00	8 840,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 780,00	27 780,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	711 800,00	711 800,00
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695 800,00	695 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00	110,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,50	149,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,50	149,50
Dépenses d'ordre		99 556,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 607,58	270 163,85
023	Virement à la section d'investissement	90 163,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 163,85
023	Virement à la section d'investissement	90 163,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 163,85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 392,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 607,58	180 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	9 392,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 607,58	180 000,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		173 223,04	177 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 315,00	945 225,00	1 390 013,04
Recettes réelles		173 223,04	177 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 315,00	945 225,00	1 390 013,04
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	173 223,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 223,04

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	173 223,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 223,04
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
70878	par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
7362	Taxes de séjour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	177 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 315,00	804 225,00	1 075 790,00
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 800,00	40 800,00
74751	GFP de rattachement	0,00	177 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 315,00	763 425,00	1 034 990,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	99 556,27	1 570,00	101 126,27
Dépenses de l'exercice	99 556,27	1 570,00	101 126,27
011 Charges à caractère général	0,00	1 570,00	1 570,00
023 Virement à la section d'investissement	90 163,85	0,00	90 163,85
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 392,42	0,00	9 392,42
RECETTES TOTALES (2)	173 223,04	177 250,00	350 473,04
Recettes de l'exercice	0,00	177 250,00	177 250,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	177 250,00	177 250,00
Restes à réaliser - reports	173 223,04	0,00	173 223,04
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	173 223,04	0,00	173 223,04

Sous-fonction 02

020
Administration
générale de la
collectivité

CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	1 570,00
Dépenses de l'exercice	1 570,00
011 Charges à caractère général	1 570,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
RECETTES TOTALES (2)	177 250,00
Recettes de l'exercice	177 250,00
74 Dotations, subventions et participations	177 250,00
Restes à réaliser - reports	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	83 Environnement	Total
RECETTES TOTALES (2)	94 315,00	94 315,00
Recettes de l'exercice	94 315,00	94 315,00
74 Dotations, subventions et participations	94 315,00	94 315,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 83
	833 Préservation du milieu naturel
CHAPITRES	
RECETTES TOTALES (2)	94 315,00
Recettes de l'exercice	94 315,00
74 Dotations, subventions et participations	94 315,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	95 Aides au tourisme	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 288 886,77	1 288 886,77
Dépenses de l'exercice	1 288 886,77	1 288 886,77
011 Charges à caractère général	394 219,69	394 219,69
012 Charges de personnel et frais assimilés	711 800,00	711 800,00
014 Atténuations de produits	12 000,00	12 000,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 607,58	170 607,58
65 Autres charges de gestion courante	110,00	110,00
67 Charges exceptionnelles	149,50	149,50
RECETTES TOTALES (2)	945 225,00	945 225,00
Recettes de l'exercice	945 225,00	945 225,00
013 Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 000,00	15 000,00
73 Impôts et taxes	120 000,00	120 000,00
74 Dotations, subventions et participations	804 225,00	804 225,00
75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
RECETTES TOTALES (2)	271 598,59	271 598,59
Recettes de l'exercice	99 556,27	99 556,27
Non affectées aux opérations	99 556,27	99 556,27
021 Virement de la section de fonctionnemen	90 163,85	90 163,85
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	9 392,42	9 392,42
Restes à réaliser - reports	172 042,32	172 042,32
Non affectées aux opérations	172 042,32	172 042,32
001 Solde d'exécution de la section d'investis	172 042,32	172 042,32

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 9 Action économique

CHAPITRES (1)	95 Aides au tourisme	Total
DEPENSES TOTALES (2)	508 047,54	508 047,54
Dépenses de l'exercice	354 090,00	354 090,00
N° Opérations	354 090,00	354 090,00
11 EQUIPEMENTS POINTS D'ACCUEIL	40 000,00	40 000,00
12 ETUDES SPECIFIQUES ET RANDONNEE	5 690,00	5 690,00
14 INTERNET	168 350,00	168 350,00
17 EQUIPEMENT INFORMATIQUE	3 000,00	3 000,00
20 TOURISME DE SAVOIR FAIRE	12 150,00	12 150,00
12 ETUDES SPECIFIQUES ET RANDONNEE	6 400,00	6 400,00
16 DECOUVERTE ANIMEE DU PATRIMOINE	113 700,00	113 700,00
21 OENOTOURISME	4 800,00	4 800,00
Restes à réaliser - reports	153 957,54	153 957,54
N° Opérations	153 957,54	153 957,54
14 INTERNET	19 050,00	19 050,00
21 OENOTOURISME	6 900,00	6 900,00
14 INTERNET	11 871,36	11 871,36
18 HORS LES MURS	17 226,00	17 226,00
19 SIGNALÉTIQUE AUTOROUTE	59 082,18	59 082,18
21 OENOTOURISME	39 828,00	39 828,00
RECETTES TOTALES (2)	236 448,95	236 448,95
Recettes de l'exercice	190 432,79	190 432,79
Non affectées aux opérations	170 607,58	170 607,58
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	170 607,58	170 607,58
Affectées aux opérations	19 825,21	19 825,21
14 INTERNET	19 825,21	19 825,21
Restes à réaliser - reports	46 016,16	46 016,16
Non affectées aux opérations	10 568,25	10 568,25
10 Dotations, fonds divers et réserves	10 568,25	10 568,25
Affectées aux opérations	35 447,91	35 447,91
14 INTERNET	35 447,91	35 447,91

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.2
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL INVESTISSEMENT	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - TOURISME	BP	2020
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6); 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 000,00€			18/12/2017
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	18/12/2017
Linéaire	2031 Frais d'études	5	18/12/2017
Linéaire	2032 Frais de recherche et de développement	5	18/12/2017
Linéaire	2033 Frais d'insertion	5	18/12/2017
Linéaire	20411 Etat - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	5	18/12/2017
Linéaire	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	204112 Etat - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	20412 Régions - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	18/12/2017
Linéaire	204121 Régions - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	204122 Régions - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	204123 Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	20413 Départements - Subv.d'équipement versées aux org. Publics	5	18/12/2017
Linéaire	204132 Départements - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	204133 Départements - Projets infrastructures d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	20414 Communes - Subv. d'équipement versées aux org. publics	5	18/12/2017
Linéaire	20414*Communes - Subv. d'équipement versées aux org. publics	5	18/12/2017
Linéaire	2041411 Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	2041412 Communes du GFP - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	2041413 Communes GFP-Projets infrastructures d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	2041482 Autres communes - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	2041483 Autres communes-Projets infrastructures intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	20415 Groupement de coll. - Subv. équi.versées aux org. publics	5	18/12/2017
Linéaire	2041511 GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	2041513 GFP rattachement-Projets infrastructure intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	2041581 Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	2041583 Autres groupements-Projets infrastructure intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	204161 Caisse des Ecoles - Subv. équip. versées aux org. publics	5	18/12/2017
Linéaire	2041611 CDE - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	2041612 CDE - Bâtiments et installations	15	18/12/2017

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Linéaire	2041613 CDE - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	204162 CCAS - Subv. d'équipement versées aux org. publics	5	18/12/2017
Linéaire	2041621 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	2041622 CCAS - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	2041623 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	204163 SPA - Subv. d'équipement versées aux org. publics	5	18/12/2017
Linéaire	2041631 SPA - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	2041632 SPA - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	2041633 SPA - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	204164 SPIC - Subv. d'équipement versées aux org. publics	5	18/12/2017
Linéaire	204164 SPIC - Subv. d'équipement versées aux org. publics	5	18/12/2017
Linéaire	2041641 SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	2041642 SPIC - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	2041643 SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	20417 Autres établ. publics locaux - Subv. d'équipement versées	5	18/12/2017
Linéaire	204171 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	204172 Autres EPL - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	204173 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics	5	18/12/2017
Linéaire	204181 Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	204182 Autres org publics - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	204183 Autres org publics-Projets infrastr. d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	18/12/2017
Linéaire	20421 Privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	20422 Privé - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	20423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	20441 Organismes publics - Subventions d'équipement en nature	5	18/12/2017
Linéaire	204411 Subv nature org publics-Biens mobiliers, matériel, études	5	18/12/2017
Linéaire	204412 Subv nature org publics - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	204413 Subv nature org public-Projet infrastr. intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	20442 Personnes de droit privé - Subv. d'équipement en nature	5	18/12/2017
Linéaire	204421 Subv nature privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	204422 Subv nature privé - Bâtiments et installations	15	18/12/2017
Linéaire	204423 Subv nature privé-Projets infrastructure intérêt national	30	18/12/2017
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3	18/12/2017
Linéaire	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	18/12/2017
Linéaire	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	15	18/12/2017
Linéaire	21318 Constructions - Autres bâtiments publics	40	18/12/2017
Linéaire	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	15	18/12/2017
Linéaire	21531 Réseaux d'adduction d'eau	40	18/12/2017
Linéaire	21571 Matériel roulant - Voirie	6	18/12/2017
Linéaire	2182 Matériel de transport	5	18/12/2017
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	18/12/2017

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Linéaire	2184 Mobilier	10	18/12/2017
Linéaire	31 Départements - Biens mobiliers, matériel et études	5	18/12/2017
Linéaire	8 Autres immobilisations corporelles	10	18/12/2017
Linéaire	Installation de voirie dont installation d'équipement de collect	10	18/12/2017
Linéaire	Matériel classique	7	18/12/2017
Linéaire	Matériel de bureau ou électronique	5	18/12/2017
Linéaire	Subv. d'équipement versées aux org. publics	5	18/12/2017
Linéaire	Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	18/12/2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	153 957,54	D001 0,00	153 957,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		270 163,85	III 270 163,85
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		270 163,85	270 163,85
28031	Amortissements des frais d'études	13 438,15	13 438,15
28051	Concessions et droits similaires	25 412,40	25 412,40
28088	Autres immobilisations incorporelles	4 890,00	4 890,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	24,00	24,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	19 143,92	19 143,92
28182	Matériel de transport	9 837,00	9 837,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 418,93	24 418,93
28184	Mobilier	10 609,12	10 609,12
28188	Autres immobilisations corporelles	72 226,48	72 226,48
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	90 163,85	90 163,85

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	270 163,85	46 016,16	172 042,32	0,00	488 222,33

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 153 957,54
Ressources propres disponibles	IV 488 222,33
Solde	V = IV - II (6) + 334 264,79

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A7.2.1

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilés			Souscription d'emprunts et dettes assimilés	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - TOURISME	BP	2020
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	1 216 790,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - TOURISME	BP	2020
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0,00				
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses				
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	0	0	0	3	3
Directrice	A	0	0	0	0	1	1
Directrice adjointe	A	0	0	0	0	1	1
Communication	B	0	0	0	0	1	1
Adjoint administratif	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		2	0	2	2	0	2
Technicien	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		4	0	4	4	0	4
Adjoint d'animation	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint d'animation principal 2	C	2	0	2	2	0	2
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		6	0	6	6	3	9

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Directrice	A	ADM	778	0,00	Vacance	CDD
Directrice adjointe	A	ADM	567	0,00	Vacance	CDD
Communication	B	ADM	431	0,00	Vacance	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - TOURISME	BP 2020
-------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - TOURISME	BP 2020
-------------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Le Président,
A Técou, le 02/03/2020
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

A Técou, le 02/03/2020

Date de convocation : 25/02/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Commune ALOS :	
AUREL Julienne Titulaire	
CAUDERAN Alain Suppléant	
Commune AMARENS :	
MONTELS Patrick Titulaire	
GUILHABERT Alain Suppléant	
Commune ANDILLAC :	
BROS Jacques Titulaire	
VANDEWALLE Nicolas Suppléant	
Commune AUSSAC :	
MARTINEZ Richard Titulaire	
MARCHESI Daniel Suppléant	
Commune BEAUVAIS S/TESCOU :	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

EGUILUZ Bernard Titulaire	
FRACASSIN Patrick Suppléant	
Commune BERNAC :	
HEBRARD Pascal Titulaire	
CARAYON Annie Suppléante	
Commune BRENS :	
TERRAL Michel Titulaire	
BONNEMAIN Jean-Michel Titulaire	
Commune BRIATEXTE :	
GLADE Alain Titulaire	
RELLA Janine Titulaire	
Commune BROZE :	
LAGASSE Patrick Titulaire	
AUDIBERT Jacques Suppléant	
Commune BUSQUE :	
MOMMEJA Marie-France Titulaire	
DEVAL Jean-Claude Suppléant	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Commune CADALEN :	
JAUROU Gilles Titulaire	
CORBIERE-FAUVEL Monique Suppléante	
Commune CAHUZAC S/VERE :	
BONNET Michel Titulaire	
GIORGIUTTI Ernest Suppléant	
Commune CAMPAGNAC :	
PONS Guy Titulaire	
TOURNIE Jean-Paul Suppléant	
Commune CASTANET :	
ESCAFFRE Max Titulaire	
BONNEFOUS Didier Suppléant	
Commune CASTELNAU DE MONTMIRAL :	
SALVADOR Paul Titulaire	
MALET Christian Suppléant	
Commune CESTAYROLS :	
BORGELLA Alain Titulaire	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

JONGBLOET François Suppléant	
Commune COUFFOULEUX :	
DAMEZ Olivier Titulaire	
TENEGAL Denis Titulaire	
Commune DONNAZAC :	
BREUILLARD Caroline Titulaire	
JEAN Philippe Suppléant	
Commune FAYSSAC :	
LAZARO Serge Titulaire	
Commune FENOLS :	
MOLLE Jean Marc Titulaire	
BOULZE Sébastien Suppléant	
Commune FLORENTIN :	
NEGRE Jean-Marie Titulaire	
JOURDE Frédéric Suppléant	
Commune FRAUSSEILLES :	
LAPORTE Alain Titulaire	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

FERRIE Roger Suppléant	
Commune GAILLAC :	
BARTHE Bernard Titulaire	
BATAILLOU Jean Titulaire	
BONELLO Marie-Françoise Titulaire	
CAUSSE Christophe Titulaire	
GAUSSERAND Patrice Titulaire	
GUILLE Monique Titulaire	
HARDY Christelle Titulaire	
HIRISSOU Dominique Titulaire	
NELATON Stéphanie Titulaire	
PERO Chistian Titulaire	
RUFFEL Francis Titulaire	
SORIANO Alain Titulaire	
SOUQUET Martine Titulaire	
TRANIER Pierre Titulaire	
Commune GIROUSSENS :	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

TURLAN Gilles Titulaire	
ANTONIO Caroline Suppléant	
Commune GRAULHET :	
AZNAR Blaise Titulaire	
BELOU Florence Titulaire	
BIAU Roger Titulaire	
DE BOISSESON Bruno Titulaire	
DODDS John Titulaire	
ESCRIBE Maryse Titulaire	
FITA Claude Titulaire	
FITA Claire Titulaire	
GONZALEZ Philippe Titulaire	
KAOUANE Louisa Titulaire	
LAFAGE Chantal Titulaire	
PEYRE Guy Titulaire	
ROUSSEAU Jean-Pierre Titulaire	
Commune GRAZAC :	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

GOURMANEL Christophe Titulaire	
HULOT Marie-Pierre Suppléante	
Commune ITZAC :	
LONQUEU Christian Titulaire	
AUDOUY Sébastien Suppléant	
Commune LA SAUZIERE St-JEAN :	
PRADIER Francis Titulaire	
LAUZERAL Eric Suppléant	
Commune LABASTIDE DE LEVIS :	
VERGNES François Titulaire	
POURCEL Roger Suppléant	
Commune LABESSIERE CANDEIL :	
MONSARRAT Francis Titulaire	
VIVAN Olindo Suppléant	
Commune LAGRAVE :	
MOULIS Max Titulaire	
GRIMARD Maryse Titulaire	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Commune LARROQUE :	
AUDARD Bernard Titulaire	
MOULIADE Régine Suppléante	
Commune LASGRAÏSSES :	
RIBOUD Marie-Odile Titulaire	
ASSIE Alain Suppléant	
Commune LE VERDIER :	
DESMARS Michel Titulaire	
DELMAS Patrick Suppléant	
Commune LISLE S/TARN :	
BLANQUART Eric Titulaire	
LHERM Maryline Titulaire	
PUIBASSET Pascale Titulaire	
TKACZUK Jean Titulaire	
Commune LOUBERS :	
GENIEY Claude Titulaire	
CASTEX René Suppléant	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Commune LOUPIAC :	
CAUSSE Patrick Titulaire	
POZZA Pascal Suppléant	
Commune MEZENS :	
GUISCHET Vivian Titulaire	
Commune MONTANS :	
CROUZET Gilles Titulaire	
SANGIOVANNI Guy Suppléant	
Commune MONTELS :	
RAU Ludovic Titulaire	
SOUPART Patrick Suppléant	
Commune MONTDURAUSSE :	
PAULIN Georges Titulaire	
MALGOUYRES Michel Suppléant	
Commune MONTGAILLARD :	
BOURGEADE Jean-Claude Titulaire	
GAY Xavier Conseillère Suppléant	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Commune MONTVALEN :	
LOYER Elisabeth Titulaire	
POUJOL Jean-Claude Suppléant	
Commune NOAILLES :	
ROUQUETTE Serge Titulaire	
PRUNET Patrice Suppléant	
Commune PARISOT :	
NEEL Pascal Titulaire	
DE MONTLEAU Marie-Claire Suppléante	
Commune PEYROLE :	
HAMELLE Marie-Hélène Titulaire	
RIEUNIER Jean-Marie Suppléant	
Commune PUYBEGON :	
GUIPAUD Max Titulaire	
CINQ Robert Suppléant	
Commune PUYCELSI :	
LABRANQUE Claude Titulaire	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

TORRIJOS Louis Suppléant	
Commune RABASTENS :	
BOROT Danièle Titulaire	
BOZZO Paul Titulaire	
BREST Alain Titulaire	
PAYA Ludivine Titulaire	
VERDIER Pierre Titulaire	
Commune RIVIERES :	
HERIN Christophe Titulaire	
MAUREL Jean-Claude Suppléant	
Commune ROQUEMAURE :	
SOULIES Claude Titulaire	
MALLEVIALLE Joël Suppléant	
Commune SALVAGNAC :	
MIRAMOND Bernard Titulaire	
BRUNWASSER Mireille Suppléante	
Commune SAINT BEAUZILE :	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

JEANJEAN Christian Titulaire	
DULIEU Christian Suppléant	
Commune SAINTE CECILE DU CAYROU :	
BARTHES Françoise Titulaire	
ROUTABOUL Lucette Suppléante	
Commune SAINT GAUZENS :	
BOULVRAIS Paul Titulaire	
AZEMAR Raymonde Suppléant	
Commune SAINT URCISSE :	
ALBENGE Jérôme Titulaire	
MATE Marie-Claire Suppléante	
Commune SENOUILAC :	
FERRET Bernard Titulaire	
FORT Gilles Suppléant	
Commune TAURIAC :	
BUFFEL Michel Titulaire	
GRANEL Marie Suppléante	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Commune TECOU :	
BAULES Jean-François Titulaire	
BOIJEOT Alain Conseiller Suppléant	
Commune TONNAC :	
LALANDE Jean-Paul Titulaire	
MURCIA Josette Suppléant	
Commune VIEUX :	
PIEUX Annick Titulaire	
LEGROS Guy Suppléant	

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Técou, le 02/03/2020

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.15	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.23	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.26	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.27	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.29	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.30	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.31	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.33	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.34	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.35	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.38	A4 - Etat des provisions	X	
p.39	A5 - Etalement des provisions	X	
p.40	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.41	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.42	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.43	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.44	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.45	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.46	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.47	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.48	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.49	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.50	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.51	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.52	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.53	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.54	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.55	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.56	C1 - Etat du personnel	X	
p.58	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.59	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.60	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.61	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.62	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.63	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.64	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan.
 Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)